

LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



COMMISSION REGIONALE GESTION DES COMPETITIONS SECTION SENIORS

Réunion du 25.10.19

Présents:

Madame SALDANA

Messieurs LUCAS – AGASSE – REALLAND – BOUDREAULT – CALADOU – DELRIEU – GRAS MASSELIN – PUEYO – LAVAUD – PLOMBAT– IRLA - THEVENIN

Excusés: Monsieur GABAS

REGIONAL 1

Poule B

Suite à l'arrêté municipal de la Commune de ST ESTEVE (mail du 24/10/2019) La Commission Régionale des Compétitions AUTORISE le match SENIORS REGIONAL 1 POULE B du 27/10/2019

• ST ESTEVE FC / ST ORENS à se jouer sur le terrain **ST ASSICLE à PERPIGNAN à 15h00.** (Autorisation de la Mairie de PERPIGNAN pour le prêt de leur installation sportive).

REGIONAL 2

Poule C

La Commission Régionale Gestion des Compétitions, au regard des éléments calendaires, et notamment de la chronologie des matches,

DECIDE d'ACCORDER le report de la rencontre

 MONTPELLIER ARCEAUX / UCHAUD GC du 24/11/2019 au 17/11/2019 (Demande via FOOTCLUB – Accord des deux clubs)

La commission se réserve la possibilité de modifier cette programmation en cas de nécessité

REGIONAL 3

Poule F

La Commission Régionale des Compétitions de la Ligue d'Occitanie, au regard de la demande du club de LALBENQUE FONTANES et de l'attestation du Service des Sports de la ville de CAHORS ? Décide de programmer les rencontres ci-dessous <u>au stade de BEGOUX à CAHORS</u>

- LALBENQUE FONTANES / GIROU le 03.11.19
- LALBENQUE FONTANES / MAS GRENIER le 24.11.19

(Terrain R. Poussan à FONTANES indisponible pour cause de travaux)

Poule H

La Commission Régionale des Compétitions de la Ligue d'Occitanie, au regard des éléments calendaires, et notamment de la chronologie initiale des matchs,

Décide de programmer la rencontre non joué à la date initialement prévue, sur la journée de rattrapage prévue au calendrier de la L.F.O

• ESPALION US / PAYS MAZAMET est reportée au 26.10.19

La Commission se réserve la possibilité de modifier cette programmation en cas de nécessité.

AMENDE FMI - 25 Euros

Reprise du P.V du 18.10.19

Annexe 5 – Dispositions Financières – Amendes Diverses

La ou les présente(s) décision(s) ci-dessous est (ou sont) susceptible(s) d'Appel devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue de Football d'Occitanie dans les conditions de forme et de délais prévus à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.O.

FUTSAL - Régional 1

Poule A:

• T.M.F.C - n° 581893

Match n° 21534989 du 04.10.19 T.M.F.C 2 / TLSE LALANDE

Poule B:

SPORTING PAILLADE FUTSAL – n° 882495

Match n° 221612095 du 04.10.19 SPORTING PAILLADE / INTERFUTSAL PAYS CATALAN

FOOTBALL ENTREPRISE - Régional 1

• FREESCALE FOOT – n° 603635

Match n° 21548260 du 10.10.19 FREESCALE FOOT / LABTEAM

MUNICIPAUX TLSE – n° 606702

Match n° 21548258 du 11.10.19 MUNICIPAUX TLSE / TOAC

Le Secrétaire Monsieur GRAS Le Président Monsieur LUCAS